



## *UNION des COMITES d'INTERETS LOCAUX du GRAND LYON*

### **Intervention du Président Michel SALAGER**

**Assemblée générale de concertation du 3 décembre 2009**

#### **Rapport d'activité et moral 2008/2009**

Je tiens d'abord à remercier le Président Gérard COLLOMB qui a bien voulu, nous accueillir au Grand Lyon et honorer de sa présence cette nouvelle Assemblée de concertation.

Je tiens à remercier vivement M. Gérard CLAISSE, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement.

Merci aussi à tous les élus, aux fonctionnaires et aux techniciens présents ce soir ; qu'ils veuillent bien m'excuser de ne pas les citer tous.

Merci à vous tous pour votre participation.

Selon le traditionnel rituel, cette manifestation se déroulera en trois temps :

- Le rapport d'activité de l'Ucil
- L'intervention du président Gérard COLLOMB. Peut-être M. Gérard CLAISSE souhaitera-t-il dire quelques mots.
- Les réponses aux questions posées par les Cil et l'Ucil.

Après nos débats, nous aurons le plaisir de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

Depuis l'Assemblée Générale de Concertation du 17 décembre 2008, le président de l'Ucil, les membres du bureau et des membres du comité directeur ont participé à des dizaines de réunions de toute nature, qu'il est toujours difficile à quantifier.

**A titre interne**, outre le fonctionnement et la gestion normale de notre fédération, 11 comités directeurs, 3 conseils d'administration, des assemblées de Cil adhérents, des réunions du CARNACQ à Lyon ou Grenoble, ou encore de la MRE.

Nous avons tenu notre Assemblée générale ordinaire le 16 mars dernier.

Le maintien de notre secrétariat permanent, avec notre secrétaire Clara SOLIS, est incontournable pour la vie, l'action et la représentativité de notre Union, qui fédère une cinquantaine d'associations. Elle constitue, toujours la Fédération la plus représentative des habitants du Grand Lyon et du Département du Rhône. Pour supporter ce poste permanent, nous avons demandé au Grand Lyon et au Département du Rhône de participer à parité à son financement. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir compris notre problème. Une convention a été signée avec le Grand Lyon.

**Dans le cadre de la consultation, de la concertation et de la démocratie participative**, nous participons :

- aux réunions et entretiens avec des élus de la ville de Lyon et d'autres communes, du Grand Lyon ou du Conseil Général, des maires et des élus d'arrondissements.
- aux CCSPL du Grand Lyon et de la Ville de Lyon. L'Ucil est membre du bureau de la CCSPL du Grand Lyon. Marie-Pierre ANDRE, Denis EYRAUD et moi-même, travaillons dans les groupes « eau et assainissement », « collecte et traitement des ordures ménagères », « parcs de stationnement » et « Greco » ;
- aux CCSPL et Comités syndicaux du SYTRAL.
- à la Commission intercommunale d'accessibilité, par Marcel BREVI et moi-même
- aux travaux du Conseil de Développement où notre fédération est représentée par 5 titulaires. Marie-Pierre ANDRE, Denis EYRAUD, Gérard FAIVRE, Pierre-Yves TESSE et votre serviteur participent à la plupart des commissions et des commissions : SCOT, Cohésion sociale, Aménagement et déplacements, Développement durable, Plan Climat, Réforme territoriale, etc.. Nous sommes membres du bureau.

- à des rencontres avec les techniciens et les fonctionnaires territoriaux du Grand Lyon, de la ville de Lyon, du SYTRAL, du Conseil Général ou des fonctionnaires de la Préfecture du Rhône et des services de l'Etat.

Nous n'avons pas été sollicités pour les CCSPL du Département ou de la Région.

- Les présidents de l'Ucil et du Patrimoine Rhônalpin, Eddie GILLES-DI-PIERNO, siègent à la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, présidée par le Préfet, consultée sur les règlements locaux de la publicité, l'utilisation ou la modification de sites classés.

L'Ucil suit la plupart des grands dossiers : La « Confluence », le « Carré de Soie » et la reconversion de l'usine TASE, le parc Sergent Blandan, les Rives de Saône, la Part-Dieu et la Buire, les lignes de tramway, la gare Jean-Macé, le pôle multimodal de la Gare de la Part-Dieu, le plan « modes doux » le « Grand stade », le devenir de l'Hôtel-Dieu. Elle s'est positionnée en faveur d'un moratoire et d'une étude sur le devenir des prisons de Lyon et a accueilli avec satisfaction la position adoptée par le Préfet de Région.

Nous travaillons sur ces dossiers en liaison étroite avec les Cil locaux dans les Comités de concertation.

Je rappelle ici la position de l'Ucil en faveur de la réalisation d'un schéma cohérent routier et autoroutier périphérique de Lyon.

### **Sur les grandes thématiques, des commissions permanentes poursuivent leur travail.**

« Transports et déplacements », « Vélos », « Scot », « Patrimoine » et « Propreté ».

Des propositions sont régulièrement remises par M PERENON, à Mme Valérie GUILLOU, Directrice Exploitation du SYTRAL. Pierre-Yves TESSE, pour la commission « vélos », a communiqué ses conclusions à M. Gilles VESCO, Vice-président du Grand Lyon chargé des modes de déplacement doux.

Le 23 avril 2009, ont été organisés les 5<sup>e</sup> Etats généraux du Patrimoine du Grand Lyon, dans cette salle sur le thème « *Lieux et liens de patrimoine* », préparés par Philippe PAILLARD, président de la commission « patrimoine ».

### **L'information et la formation des Cil**

Les conseils d'Administration, qui réunissent 3 représentants par Cil sont destinés principalement à la formation et à l'information de nos adhérents, sous la forme de conférences ou de visites de sites.

Ils ont été consacrés à :

- un débat avec M Gérard CLAISSE, adjoint au maire de Lyon chargé de la démocratie participative, Vice-président du Grand Lyon, chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement,
- et une présentation du « Code de la Rue » par M. Frédéric MURARD du CERTU

A la suite de la conférence donnée dans le cadre de la programmation annuelle de la Maison Rhodanienne de l'Environnement, en octobre 2008, sur les "*Risques environnementaux, technologiques et industriels majeurs en région lyonnaise*", l'édition 2009 a été consacrée aux « *Inondations dans la région lyonnaise ; le Plan Rhône* », avec MM. Pascal BILLY, du service de prévention des risques de la DREAL - Mme Anne-Laure SOLEILHAVOUP, Responsable de la Mission Rhône ayant été empêchée - et André VINCENT, Directeur scientifique de la Maison du Fleuve Rhône à Givors.

Pour assurer un suivi de ces événements, comptes-rendus et documentation sont versés au Centre documentaire de la MRE, mis en ligne sur le site Internet de l'Ucil, diffusés aux Cil ou consultables au secrétariat.

### **L'environnement et le développement durable.**

L'Ucil a été l'un des membres fondateurs de la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE). Le président de l'Ucil en est vice-président. Avec notre sensibilité et notre expertise propre, nous nous investissons dans la politique menée par la MRE.

Depuis le printemps 2008, le Conseil d'administration de la MRE, porte un projet de grande « Maison », implantée dans un lieu central et emblématique, tel la Confluence. Il a été communiqué en novembre 2008, aux présidents du Grand Lyon, Gérard COLLOMB et du Conseil Général Michel MERCIER. Un dossier technique a été constitué. Après 10 ans de fonctionnement, les locaux sont totalement insuffisants pour

abriter toutes les associations membres et inadaptés à l'accueil du public et au bon déroulement des manifestations.

### **Au plan national**

La représentation de notre fédération s'exprime par le biais du CARNACQ. La présidence a été reprise par Grenoble, avec Marie-Christine SIMIAND. Nous sommes présents au CA avec 3 membres, Parmi les projets, un Congrès national à Grenoble en 2011/2012, un travail de fond sur les chartes et de la participation. Si la création des conseils de quartier peut être considérée comme positive, il n'en demeure pas moins que la loi de 2002 est fort peu explicite, sujette à des interprétations différentes et source de confusion avec les Comités de quartier ; il est nécessaire, si l'on veut que cette instance perdure et soit efficace, d'en limiter les dérives.

### **Quels sont nos projets**

Elargir et densifier le périmètre d'intervention de l'Ucil

- Par l'élargissement de notre Union à d'autres associations d'habitants, notamment de Givors et Grigny, mais aussi à des communes de proximité appartenant aux départements limitrophes, Ain et Isère.

Par la réactivation de Cil dans les quartiers où ils ont disparu et l'adhésion d'associations d'habitants existantes.

- Une fédération régionale Rhône-Alpes, voire interrégionale avec l'Auvergne, est à l'étude avec la fédération de Grenoble -.

Promouvoir et développer la communication et l'information externe et interne par l'évolution de notre site Internet, qui devrait être opérationnel début 2010. Nous nous sommes dotés d'un nouvel outil informatique et d'une liaison Internet performante.

Réussir en 2010, le 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Ucil, avec un événement grand public pour lequel l'autorisation d'occuper la place Bellecour a été demandée à M. Gérard COLLOMB. L'édition d'une plaquette est prévue. Une commission, présidée par Marie-Pierre ANDRE, est en charge de cette préparation.

Développer un partenariat avec l'Université. Les demandes des étudiants, notamment de l'IEP et IUL (Institut de l'Urbanisme de Lyon) se font de plus en plus régulières.

L'Ucil va poursuivre son rôle de vecteur dynamique, de force de proposition indépendante et réaliste et ceci grâce à l'action au quotidien, à la grande vitalité, à l'imagination, aux initiatives des Cils que vous représentez.

Encore merci à tous !

Michel SALAGER



## **QUESTIONS DES CILS & REPONSES DU GRAND LYON**

### **Thématique : Equipements publics de proximité**

#### **Cil Monplaisir**

Les habitants de la ZAC Berthelot-Europe (aujourd'hui plus de 400 et le double d'ici 3 ans) demandent que les équipements publics (salle de sport, crèche, jardin d'enfants) soient réalisés sans attendre l'achèvement du dernier programme immobilier. A quelle échéance sont prévues la réception des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche par le Grand Lyon avec Apollonia et la livraison de ces équipements ?

**Réponse :** *Au titre du programme des équipements publics, l'aménageur, Nexity Apollonia, s'est engagé à nous livrer le clos et le couvert de*

*- une crèche avec jardin attenant*

*- une salle de sport.*

*Il participe financièrement à l'extension d'un groupe scolaire à proximité (Combe Blanche) (2 270 K€). Enfin, c'est Nexity Apollonia qui réalise l'ensemble des voiries et des réseaux de la ZAC.*

1- A la demande "sans attendre l'achèvement du dernier programme immobilier" :

- impossible pour la crèche car dans le plan masse elle se situe sur la dernière tranche du programme (localisation validée par les services de la Ville), cette tranche étant elle-même dépendante des dernières acquisitions foncières à réaliser (qui seront définitivement soldées en 2010), le programme immobilier qui accueillera en rez-de-chaussée le local de la crèche ne sera pas livré avant fin 2012, reste à la ville de Lyon à aménager l'intérieur du local d'où une ouverture de la crèche sept 2013 (à confirmer par les services de la Ville de Lyon car aujourd'hui pas de date officiellement communiquée).

- par contre ce sera le cas pour la salle de sport, le projet d'aménagement intérieur de la salle sera stabilisé par la Ville de Lyon en mars 2010, Nexity adaptera la façade et les arrivées des fluides entre sept et décembre 2010 en vue d'une livraison du clos-couvert début 2011. La salle sera aménagée dans la foulée pour une ouverture au public en sept 2011. Il s'agit d'un dojo.

2- Concernant les travaux de la phase 1 (voirie et réseaux), la remise des ouvrages aux services gestionnaires du Grand Lyon et de la Ville est prévue mi décembre 2009 à condition que Nexity est levé l'ensemble des réserves émises, le cas échéant, par ces services gestionnaires.

Association de Serin et du Quai Gillet (et plusieurs autres Cils)

Quel est le programme d'équipements pour la petite enfance, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées ? Une carte de répartition harmonieuse et concertée paraît nécessaire, le plateau du 4<sup>e</sup> est privilégié. Quelles dispositions pensez-vous prendre ?

**Réponse : Aménagement de voirie :** Dans le cadre du projet urbain englobant l'avenue de Birmingham, le quai Gillet et le pont Schuman, il est prévu de restructurer l'ilot desservi par la rue des Entrepôts et la rue Bonin : organisation du stationnement, desserte des écoles primaires et maternelles. Cette réflexion intégrera l'emprise des extensions éventuelles des équipements scolaires communaux précités.

**Petite Enfance :** A côté de l'école les Entrepôts, la Ville de Lyon a réservé un terrain pour la réalisation d'une crèche d'environ 40 berceaux (horizon mandat 2014/2019).

**Personnes âgées :** Il n'y a pas d'actions spécifiques par micro-quartiers ?

Cependant, il convient de noter que les mesures concernant l'accompagnement des personnes âgées qui relèvent de la ville, s'adressent en général aux habitants de l'ensemble de l'arrondissement, notamment :

- l'accès aux restaurants ou au portage de repas
- l'accès aux structures d'hébergement, type Résidence pour Personnes âgées Etablissement d'hébergement des Personnes âgées dépendantes Marius Bertrand (**accord du CROSM pour le doublement de cet équipement mais pas avant 2014 car travaux sur site ; 48 lits**)
- politique de loisirs, d'aviation et de voyages
- mise en œuvre des chèques Domicile-Liberté via l'Antenne de solidarité
- inscription sur le registre Canicule

De plus, une opération de Cyclopousse a été expérimentée à l'automne sur les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissement pour le transport des Personnes âgées.

## **Thématique : Déplacements, Transports publics**

AGUPE Sainte-Foy-les-Lyon

Le Grand Lyon a-t-il réfléchi sur la répartition des divers moyens de transport à l'horizon 2020-2025 ?

**Réponse :** Le Document d'orientation générale du SCOT prévoit des éléments de réponses avec 4 grands principes (cartes ci-jointes) :

- Une urbanisation résidentielle renforcée dans les secteurs bien desservis par les transports collectifs,
- Le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL),
- Un réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real), complété par le réseau de transports collectifs d'agglomération,
- Un réseau de voirie hiérarchisé, optimisé et à l'insertion urbaine renforcée : voies d'agglomération, voies métropolitaines, voies nationales ou régionales.

*L'idée est bien de développer une complémentarité et une interconnexion entre différents moyens de transport public : trains, métro, tramway, bus, avec une continuité par les modes doux (niveau Plan Modes Doux 90 millions d'euros)*

*Quelques exemples : site propre TC sur le BUE, prolongement du métro aux Hôpitaux sud, création de l'A7 et l'A8, connexion de T2 à T3...*

### **Cil Lyon-La Plaine-Sainte-Foy, Cil du Point du Jour, Ucil**

Où en est la réalisation du TOP, vital pour Lyon ? Du COL ?

**Réponse :** *La relance du dossier du TOP va se concrétiser en début d'année 2010 par la finalisation des accords entre le Conseil Général et le Grand Lyon concernant ses modalités de réalisation (transfert de la maîtrise d'ouvrage, principes de cofinancement.). Les premières étapes à venir sont la réalisation de nouvelles études et la mise en œuvre de la concertation (débat public dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public) qui permettront de préciser le programme de l'opération.*

*Le démarrage des travaux est envisageable lors du prochain mandat.*

*Le COL est un projet complémentaire au TOP dont le maître d'ouvrage est l'État. Il est aujourd'hui inscrit dans les documents de planification et en particulier dans la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA). L'État n'a cependant pas communiqué d'information quant à sa programmation, et la réalisation du COL ne pourra intervenir que postérieurement à celle du TOP. Le Président du Grand Lyon a interpellé le Ministre concerné sur ce dossier et est en attente d'une réponse afin d'inscrire le TOP dans un contexte clair.*

### **Cil du Point du Jour**

Quel est l'état d'avancement du projet Atobus ? L'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2011 sera-t-elle respectée ? Une présentation est-elle envisagée ? À quel niveau ? Une concertation est-elle prévue ?

**Réponse :** *Le planning de déploiement d'Atobus est le suivant :*

- **septembre 2009** : présentation du projet aux élus du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône.
- **octobre à mars 2010** : consultation des élus et techniciens des communes et arrondissements de l'agglomération par secteur.
- **d'avril à octobre 2010** : présentation du projet au public.
- **de novembre 2010 à juin 2011** : préparation du nouveau réseau (aménagement de voiries, confection des horaires, formation des conducteurs...).
- **de juin à septembre 2011** : campagne de communication et d'information du public.
- **septembre 2011** : lancement du nouveau réseau de bus.

### **Cil Lyon-La Plaine-Sainte-Foy**

Les habitants de l'Ouest lyonnais s'estiment oubliés dans les projets d'extension des TC ; Que prévoit le Sytral pour remédier à cet oubli ?

**Réponse :** *Le projet Atobus qui sera présenté au public au printemps 2010 vise notamment à redistribuer l'offre de transport sur l'ensemble du PTU. A ce titre, l'ouest et la commune de Ste Foy en particulier sont pris en compte.*

### **Cil de Vaise**

Les parcs relais associés aux transports en commun sont la meilleure solution pour réduire la circulation automobile. Quelle programmation dans l'Ouest lyonnais ? À la Duchère et dans le Val de Saône ?

Il en est de même pour les parcs relais/trains-tram. Quels sont les projets ?

**Réponse :** *Les parcs relais ne sont qu'un élément complémentaire au réseau lourd SYTRAL qui est alimenté principalement par le réseau bus et la marche à pied. Ces parcs doivent idéalement être construits à l'extérieur de l'agglomération. Sur les lignes ferroviaires de l'ouest lyonnais qui seront prochainement renforcées, la programmation des parcs se fait sur entre le Grand Lyon et la Région.*

*Un premier parc en surface va être réalisé à la Duchère en lien avec la ligne 36 qui a vocation, à terme, d'être transformée en ligne forte reliant la Duchère à Vaise et la Part Dieu, via le tunnel de la Croix Rousse.*

*Pour le Val de Saône, des améliorations de la ligne 43 sont en cours et une demande d'aide pour la remise en service de la ligne Trévoux-Neuville-Sathonay a été faite par la Région auprès de l'État, dans le cadre des appels à projets Grenelle.*

Le Sytral entend-il développer les PDE ? Quel est le bilan actuel ?

**Réponse :** *Près de 15 000 salariés bénéficient du dispositif de conventionnement PDE mis en place par le SYTRAL en 2003 ; 115 conventions environ sont signées.*

*Le bilan est très positif puisque 11,5% des abonnés PDE ont renoncé à l'usage de leur voiture particulière pour les déplacements domicile-travail.*

*Le SYTRAL continue à accompagner les employeurs qui se lancent dans leur projet de plan de déplacements d'entreprise ou plans de déplacements interentreprises.*

### **Comité de Quartier Cusset-Villeurbanne, autres Cils, commission transports et déplacement de l'Ucil**

Afin de développer l'offre de TC, il serait intéressant que le ticket 1 h permette l'aller/retour ? Quelle est la position du Sytral sur cette disposition pratiquée dans d'autres villes ?

**Réponse :** *Cette disposition, extrêmement coûteuse, nécessiterait d'être compensée par des augmentations d'autres titres pour pouvoir être mise en œuvre sans dégrader les équilibres budgétaires. De nombreux grands réseaux appliquent les mêmes dispositions que le nôtre (Paris, Lille, Toulouse, Montpellier, Strasbourg ...).*

*A Lyon, selon le type de déplacement, une large gamme de titres de transport permet d'adapter au mieux son budget : on peut citer notamment, pour un aller retour occasionnel, le ticket Liberté 2 Heures ou le ticket Liberté Soirée (valable de 19h30 à la fin de service), à 2.30 €.*

### **UCIL**

Le GL envisage-t-il d'étudier la possibilité de créer des navettes fluviales pour compléter le réseau de transports en commun ? La première ligne pourrait relier Saint-Paul à la Confluence. Quelle faisabilité ? Quel exploitant ? Quelle est la position du Sytral ?

**Réponse :** *Il revient au Grand Lyon de répondre sur la faisabilité et l'exploitant.*

*La question des navettes fluviales revient régulièrement en débat ; une bonne idée pour un fleuve vivant et approprié par les habitants et les touristes, permettant de vivre les déplacements en ville autrement ... mais qui peine à trouver un modèle économique (2 paramètres à gérer : un cours d'eau irrégulier, à débit important + difficulté à garantir une exploitation du service en terme de régularité et de qualité).*

*Le Grand Lyon souhaite que soit démontré le modèle économique et est d'accord pour une expérimentation.*

*Il est aujourd'hui très attentif aux différentes expérimentations qui ont vu le jour ces dernières années dans de nombreuses villes françaises et étrangères, notamment à Nantes et plus récemment à Paris. Dans l'agglomération, la navette mise en place entre les différents lieux de la Biennale d'Art Contemporain est fortement appréciée des visiteurs.*

*Bien que conscient des contraintes attachées au transport fluvial de passagers, le Grand Lyon entend favoriser et coordonner les initiatives de navettes (complémentaire du réseau de transport en commun, à vocation touristique et culturelle...) qui contribueront au renforcement de l'attractivité et à l'image d'une métropole où le fleuve est une composante essentielle.*

*Ainsi, les acteurs présents sur le site de Lyon Confluence étudient, dans le cadre d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE) et en lien avec le Grand Lyon, la mise en place d'une expérimentation de navettes fluviales permettant de desservir le site à partir de Saint-Paul et de Bellecour.*

### **Cil Sud Presqu'île**

Quel plan est-il envisagé pour améliorer la circulation et les transports dans le quartier de La Confluence entre Perrache et le Pont Pasteur

**Réponse :** *La SPLA Confluence travaille actuellement sur l'organisation des conditions de circulation à l'intérieur du site en fonction des hypothèses de développement (plan de circulation, stationnement, modes doux, etc.).*

*Le service Déplacements du Grand Lyon a pour sa part étudié les impacts de différents scénarios d'implantation d'un nouveau pont entre le pont Gallieni et le pont Pasteur, ainsi que les conditions d'accès*

*non seulement à la Confluence mais également au Centre Presqu'île, à deux horizons de temps – sans, puis avec réalisation du contournement périphérique.*

*Les réflexions sont également à poursuivre avec les services de l'État.*

*Plus généralement, l'idée est d'arriver à développer des éco-quartiers et de limiter les déplacements en voiture. Ce qui va amener à la réalisation de parkings en périphérie des quartiers afin de permettre une fluidité de la circulation des TC et des modes doux et leur renforcement.*

### **Cil Voltaire-Part-Dieu**

La rénovation de la rue Garibaldi et l'urbanisation du Centre de la Part-Dieu vont avoir une influence sur les déplacements dans le quartier. Des études ont-elles été menées ? Quels plans transports en commun et mode doux sont envisagés ? Quelles réalisations concrètes sont inscrites

**Réponse :** *Les études de déplacement et d'accessibilité tous modes sont en cours de finalisation. Elles pourront être débattues lors des ateliers de concertation consacrés aux déplacements envisagés au premier semestre 2010. Nous lançons en effet la concertation sur ce projet le 10 décembre prochain, avec une présentation des intentions du projet.*

Quels plans transports en commun et mode doux sont envisagés ?

*Sous réserve de la décision du SYTRAL les lignes existantes seront conservées plus le prolongement de la ligne 13 à Grange Blanche qui nécessitera en effet l'électrification de la partie de la rue Garibaldi empruntée (entre Lafayette et Bonnel) dans le sens nord-sud.*

*Les études sont programmées sur 2010, l'échéance de mise en service visée est 2013.*

**Modes doux :** *un double sens cyclable est envisagé*

**Réponse :** *Une étude d'accessibilité au quartier, globale et tous modes, est lancée avec le Grand Lyon à divers horizons, en intégrant l'évolution en emplois, commerces et habitants du secteur de la Part Dieu.*

*Avec les projets de C1 et C2 depuis le Nord, T4 depuis le sud, l'augmentation de capacité de T3 depuis l'est et l'amélioration de C3 (double site propre sur Lafayette), les déplacements supplémentaires pourront être absorbés et même permettre une diminution de la part modale VP.*

*De même les liaisons TER seront améliorées et la part de ce mode d'accès au quartier va augmenter.*

*Enfin, une étude pour arrêter un programme de réaménagement de la gare et du pôle d'échange multimodal de la Part Dieu est en cours avec Grand Lyon, la Région, la SNCF l'Etat, et RFF, en lien avec le projet d'urbanisme de la Part Dieu et les augmentations de fréquentations découlant des mesures décrites précédemment.*

### **Cil 6<sup>e</sup> Bellecombe**

Où en est le programme d'aménagement des passages sous voies-ferrées : Viabert, Vauban et Emeraudes ?

**Réponse :** *Concernant les passages sous les voies SNCF*

*Pour Viabert / Vauban (c'est la même) : la subdivision de la voirie a réalisé l'étude du projet comme convenu lors d'une réunion sur place avec les services, la mairie d'arrondissement. Cela consiste à supprimer une voie de circulation, prolonger la piste cyclable et élargir les trottoirs (Prélèvement d'une voie sur les capacités actuelles de passage)*

*Le volume des travaux est cohérent avec une prise en charge dans le programme de travaux de proximité - il n'est pas programmé aujourd'hui par la mairie du 6 dans ses prévisions 2010 mais sera peut être pris en charge sur le FIC (demande encore non formulée dans le détail)*

*Passage des Emeraudes*

*Le travail de réfection/reprise des gardes corps est réalisé en interne (régie)*

*Pas de demande d'élargissement à ce jour mais lancement une étude avec la subdivision.*

*Par ailleurs, une étude est engagée auprès de l'Agence d'Urbanisme pour réfléchir au réaménagement du quartier Bellecombe (propositions courant 2010)*

### **Cil Saxe-Brotteaux :**

Par qui et comment sont décidées les implantations de stations Vélo'V ? Est-il prévu une concertation élus/associations ?

Le plan général de la circulation va-t-il prendre en compte les nouveaux modes de transport, type modes doux ? Qu'en est-il de la possibilité pour les vélos de circuler à contre-sens ?

**Réponse : *Implantations Vélo'V:***

*A ce jour, il n'a plus de nouvelles implantations possibles par le contrat Gd Lyon JC Decaux. Elles ont été décidées par le Grand Lyon après consultation des services de la ville (DDU pour Lyon), de l'ABF, de la société JC Decaux, des subdivisions voirie et des concessionnaires réseaux le cas échéant. Lors des premières phases de déploiement (2005 à 2008) les maires d'arrondissement avaient été consultés en amont sur des propositions d'implantation.*

***Double sens cyclables:***

*Permis par la réglementation et retenu dans le nouveau plan modes doux parmi les solutions possibles d'aménagement cyclables de préférence en zone 30 ou pour traiter des discontinuités d'itinéraire cyclable structurant sous réserve de conditions largeur des voies et de sécurité.*

### **Cil La Croix-Rousse n'est pas à vendre**

Quels dispositifs anti-CO<sup>2</sup>, internes et externes, vont être adoptés lors de la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse et de la construction du nouveau tube ?

**Réponse : *Concernant la pollution interne du tunnel, la question des polluants porte sur le CO plus que sur le CO<sub>2</sub>. Sur ce sujet, cela fait quelques années (depuis le milieu des années 90) que le CO n'est plus le polluant émergent du point de vue des besoins de ventilation sanitaire. Il est néanmoins nécessaire de le mesurer en continu parce qu'il peut être émis de façon accidentelle et qu'il n'a pas été retiré de la liste des polluants majeurs en tunnel. Tous les équipements nécessaires sont prévus et seront disposés en tunnel pour mesurer et évacuer un éventuel excédent en tunnel.***

***Concernant la problématique du développement durable (réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre), pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules ainsi que leurs consommations (sans tenir compte des évolutions toujours plus favorables des motorisations), il convient de réduire leur vitesse (optimum vers 50-60 km/h) et de favoriser la fluidité du trafic.***

*La meilleure réponse est la limitation de la vitesse dans le tunnel qui est déjà appliquée aujourd'hui :*

- Réduction des émissions au km parcouru (les anciennes données montraient que 50 km/h correspond au minimum d'émission par km parcouru);*
- Réduction des temps moyens de parcours puisque le trafic est plus fluide par une meilleure gestion des entrées sorties.*

***L'impact de ces mesures sur les consommations et les émissions de CO<sub>2</sub> n'est pas négligeables mais, compte tenu des enjeux énergétiques à venir, elle doit s'accompagner d'une réduction du kilométrage parcouru et surtout de la mise en place des moyens de transports alternatifs comme cela a été retenu pour la solution de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse : nouveau tube créé réservé aux transports en commun et aux modes doux.***

***En effet, de ce point de vue le projet est exemplaire en favorisant le développement de ces modes de transport avec la création du tube nord dédié aux BUS, piétons et vélos, ainsi que par ses aménagements prévus aux extrémités extérieures destinées à favoriser les temps de parcours des transports en commun pour les rendre encore plus attractifs.***

### **Cil de Vaise**

Dans le cadre du plan « Climat », de la lutte pour les réductions d'énergie, quelle politique le Grand Lyon compte-t-elle mettre en place ? Notamment pour permettre l'augmentation du parc de véhicules propres (véhicules électriques, bornes de rechargement dans parkings, immeubles, etc.) ?

**Réponse : *L'élaboration du plan climat se fait en 3 étapes:***

*1 diagnostic*

*2 scenarii*

*3 plans d'action*

*Nous entrons actuellement dans la phase d'élaboration des scenarii.*

*Le diagnostic a fait apparaître la problématique des déplacements comme très importante (environ 30% des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire dont les 2/3 pour les déplacements motorisés individuels).*

*Les principaux leviers de réduction qui seront discutés dans l'élaboration des scenarii sont :*

- la ville des courtes distances
- le report modal modes doux
- les TC sur la longue distance

*La réduction via l'amélioration technologique (véhicules électriques) est significative mais ne dispose pas d'autant de potentiel que les 3 éléments notés plus haut.*

*Cependant, c'est une mesure permettant de faire potentiellement gagner quelques dizaines de milliers de tonnes de CO2 (~30 000) par an à partir de 2020 : elle sera donc abordée par l'ensemble des participants à l'élaboration des scénarii d'agglomération*

*- élus et services du GL*

*- habitants, via le conseil de développement et les appels à contribution auprès des grands lyonnais réalisés en partenariat avec la direction de la prospective du Grand Lyon.*

## **Thématique : Urbanisme, cadre de vie, grands équipements**

### **SEVDOR (Sauvegarde des espaces verts des Monts d'Or)**

Seules une quinzaine d'exploitations agricoles survivent. Certaines sont dans une situation critique. Quelle politique le Grand Lyon compte-t-il mettre en œuvre pour sauvegarder et valoriser son agriculture périurbaine ?

Des rétro-zonages permettant la classification en zone agricole (A) des terrains agricoles placés dans le PLU en AU (attente d'urbanisation ? Qu'en est-il de la détermination des PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains)

**Réponse :** *1/ Pour pérenniser l'agriculture de son territoire, le Grand Lyon œuvre d'abord à la stabilisation des zonages dans les documents d'urbanisme au travers du SCOT et de sa cartographie de l'armature verte, ensuite dans le cadre de la future révision du PLU et enfin, en participant aux côtés du Département à la définition de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). Le Grand Lyon a défini un cadre d'intervention lors du conseil de novembre 2006 qui lui permet de soutenir des projets collectifs portés par des agriculteurs et qui leur permettront de mieux valoriser leurs productions.*

*Le Grand Lyon est en train de négocier un contrat spécifique (PSADER) avec la Région permettant la mobilisation de crédits régionaux sur la question du maintien de l'activité agricole sur son territoire.*

*Principe de l'agglomération multipolaire c'est aussi de préserver des espaces naturels et agricoles.*

### **AGUPE Sainte-Foy-les-Lyon**

Quel est l'échéancier de mise en œuvre du SCOT ?

**Réponse :** *La mise en œuvre du SCOT sera opérante dès l'approbation du SCOT, soit décembre 2010. Le document sera alors opposable aux documents dits de rang inférieur comme le PLU, le PDU ou le PLH.*

Une densification de l'habitat est-elle envisagée dans le Grand Lyon ? Quelle est la politique du Grand Lyon dans l'amélioration de l'habitat existant ou des nouvelles constructions aux normes HTQE ?

**Réponse :** *Oui en cohérence avec les orientations du Scot, le futur PLU du Grand Lyon intégrera des dispositions visant à augmenter la densité urbaine, dans un souci d'une gestion économe du foncier et de préservation des espaces naturels et agricoles.*

*Les efforts en matière de densité, dans un souci de qualité architecturale et d'insertion urbaine, seront adaptés aux différents contextes urbains.*

### ***Les démarches engagées en faveur de la construction neuve :***

*A partir de 2001, le Grand Lyon s'est investi dans une réflexion sur la qualité environnementale des logements, à l'échelle de son territoire, et notamment sur la question des outils à mobiliser.*

*Un des premiers axes de cette volonté politique a porté sur la construction de logements neufs, dans l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments et proposer des logements économes en énergie, donc avec des niveaux de charge réduits.*

*Un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie a permis l'élaboration d'un référentiel pour la construction de logements neufs dit « référentiel habitat durable ».*

*Le référentiel habitat durable s'applique depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2005, sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, dans les cas suivants :*

- sur l'ensemble des opérations d'aménagement initiées par le Grand Lyon (zones d'aménagement concerté),*
- sur les terrains vendus par le Grand Lyon à des opérateurs publics ou privés,*
- sur les constructions de logements sociaux dont les maîtres d'ouvrage souhaitaient s'investir dans une démarche de qualité environnementale.*

*A ce jour 4600 logements ont appliqué ce référentiel.*

#### ***Les démarches sur le parc existant :***

*Pour le parc H.L.M. l'Etat a mis en place avec la Caisse des dépôts et consignation un éco prêt à 1,9% sur 15 ans pour les bâtiments classés E, F, G objectif classement en C minimum objectif national 800 000 logements.*

*Une négociation de même nature a commencé entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat pour les 1 500 000 logements classés D.*

*Pour les logements du parc privé, la prise en compte de la précarité énergétique est un objectif des réhabilitations subventionnées dans le cadre des projets de réhabilitation du parc privé mais les leviers d'action sont plus compliqués car il s'agit de propriétaires privés.*

*Aussi deux expérimentations commencent à Sainte Blandine et Vénissieux pour étudier les besoins de réhabilitation énergétique du parc privé, les solutions techniques, le coût et le financement possible par les partenaires (ANAH, collectivités, propriétaires occupants ou bailleurs, etc..).*

*Enfin, l'union européenne a décidé pour 2009/2010 de consacrer 10% des crédits du FEDER pour les réhabilitations énergétiques du parc H.L.M. et du parc privé à vocation sociale (copropriétés dégradées).*

*Un appel à projet a été engagé ; les premières décisions de financement seront connues au niveau régional à la fin 2009.*

*Cette question de développement durable liée à l'habitat va être intégrée dans le cadre du Grenelle de l'environnement 2. La demande de logements basse énergie, émerge actuellement fortement aussi bien du côté des entreprises-promoteurs immobiliers que des futurs acheteurs particuliers et entreprises.*

*Exemples de réalisation : Tour Oxygène, Hauts de Feuilly*

#### **Cil Monplaisir**

Dans le cadre du prolongement du T4 jusqu'à La Part-Dieu, une passerelle a été prévue pour relier Monplaisir au futur parc Sergent Blandan, au niveau du lycée Colbert. Il serait regrettable que cette liaison permettant le désenclavement de deux extrémités d'arrondissement soit remise en question. Qu'en est-il ?

**Réponse :** *A ce jour, il s'agit d'étudier la possibilité d'aménager des cheminements piétonniers et cyclables permettant une accessibilité de T4 (et au delà de la ZAC Berthelot et du 8ème arrondissement) au futur parc Blandan (et au delà du 7ème arrondissement) par la traversée des voies ferrées et du boulevard des Tchécoslovaques.*

*Les études de faisabilité d'une passerelle, tant techniques qu'économiques, sont en cours pour une décision en début d'année prochaine.*

*Il est à noter que la passerelle envisagée à ce stade des études n'est pas au droit du lycée Colbert, mais près de la rue de l'Épargne. La liaison Colbert-Blandan serait dans ce cas plutôt assurée par la rue de la Guillotière puis la rue du Dr. Crestin.*

*(Commentaire : passerelle pas un mode d'accessibilité très adéquat et mal et/ou peu utilisé : ex. Duchère/Vaulx/Part- Dieu, on les supprime)*

#### **Cil Université-Jean-Macé-Berthelot**

Parc Sergent Blandan : Regret de la part des associations de ne pas avoir pu obtenir les réponses attendues. Il est impossible de faire des propositions tant qu'aucune décision n'est prise sur le devenir des bâtiments existants. Il est souhaité que peu de bâtiments soient conservés et en périphérie uniquement. Quand l'information sera-t-elle fournie ?

**Réponse :** *Le site sergent Blandan a fait l'objet d'un cycle de concertation avec les différents interlocuteurs : associations, riverains, usagers. (Conseils de Quartier, CILS, Association de Défense du Parc Blandan)*

*La dimension patrimoniale du site Sergent Blandan présente une grande diversité de bâtiments qui sont classés en 4 catégories :*

- le château, monument inscrit,*

- les constructions d'intérêt patrimonial majeur (fortifications, casernement de l'esplanade, pavillons, magasins, écuries, poudrière...),
- les constructions d'intérêt patrimonial secondaire (bâtiments de casernement du fort, prison, gare...),
- les constructions sans intérêt et/ou vétustes.

Un diagnostic archéologique a récemment complété la connaissance du site, ces conclusions seront connues début 2010. L'étude conjointe du diagnostic archéologique et du diagnostic patrimoine permettra l'élaboration des décisions liées au devenir des bâtiments.

Pour rappel, la zone des hangars a fait l'objet d'une dépollution et les hangars ont été démolis.

Début 2010, le GL va lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du parc.

### **Cil 6<sup>e</sup> Bellecombe**

Que deviendra le terrain de la blanchisserie des HCL, cours Lafayette

**Réponse :** Les Hospices Civils de Lyon ont lancé un Plan Patrimoine global sur l'ensemble de leur patrimoine. La Blanchisserie va être relocalisée à St Priest dans une ZA et le terrain sera reconverti en programme immobilier avec conservation des éléments patrimoniaux de ce site.

### **Cil Centre Presqu'île**

Estime que la concertation engagée en matière d'aménagement urbain (notamment dans la Presqu'Île) est gelée. Qu'en est-il ?

**Réponse : Place des Jacobins :** voici les dates prévisionnelles des principales phases à venir :

- chantier de restauration de la fontaine : octobre 2010 à mars 2011

- chantier de requalification de la place : janvier 2011 à juin 2012

Chacune de ces phases sera précédée d'une information publique dont la forme reste à définir.

**Place Bellecour : le planning des travaux sur la partie sud de Bellecour est le suivant :**

Début de chantier : août / septembre 2010

Fin de chantier : fin 2012

3 phases de travaux :

1. aménagement du côté ouest : infra + nouveau kiosque et requalification des 3 kiosques Est : 12 mois

2. aménagement du centre de la partie sud dans le prolongement de la rue Victor Hugo : 7 mois

3. aménagement du côté Est : infra et requalification des 2 kiosques centraux : 12 mois

### **Concertation :**

Une réunion publique en mai 2007

2 ateliers de concertation en juin 2007

Un atelier de concertation en décembre 2007

Une réunion publique à venir début 2010 pour annonce du calendrier et présentation du projet finalisé.

**Prisons :** Le Préfet a lancé un appel à idée : cahier des charges d'opération par opérateur

**Hôtel Dieu :** La consultation est en cours, choix des équipes début 2010, choix du lauréat automne 2011

### **Comité de Quartier Cusset-Villeurbanne.**

Grande salle ASVEL/Basket : L'ASVEL fait partie du patrimoine villeurbannais. Il n'est pas souhaité que le club quitte Villeurbanne. Un terrain paraît convenir. Quelle est la position du Grand Lyon ? Quel avenir pour l'Astroballe ?

**Réponse :** Il s'agit d'un projet privé de la société Canal + Events et du club ASVEL Lyon-Villeurbanne et le GDL est un des partenaires.

L'implantation de cet équipement est avant tout conditionnée par la recherche d'un site adapté et c'est bien la société qui « dira si le terrain convient ».

### **CIL Cusset/Bonnevay**

**Question des métiers à tisser Dognin de l'impasse Dubois / Comité de Quartier Cusset-Villeurbanne.**

8 métiers à tisser, dont 2 sont classés au titre des monuments historiques ont leur sort lié à l'avenir de leur lieu de stockage, impasse Dubois à Villeurbanne. Ils risquent de disparaître faute de lieu d'accueil. L'Inter-

quartier Mémoire et Patrimoine de Villeurbanne, la DRAC, la mission Carré de Soie ont élaboré un projet. Quel soutien peut y apporter le Grand Lyon ?

**Réponse :** La mission Carré de soie, sur une demande de la ville de Villeurbanne validée en Comité de pilotage du 27 mai 2009, a été missionnée pour étudier la faisabilité d'une relocalisation sur le territoire du Carré de soie de deux métiers à tisser Dognin, implantés actuellement dans un ancien atelier de soierie du centre ville de Villeurbanne.

Rôle de la communauté urbaine se limite, dans l'état actuel des choses :

- à une expertise pour instruire le dossier : médiation avec les propriétaires...
- à un éventuel prêt de local pour entreposer ces métiers

Deux possibilités de relocalisation ont été mises en lumière :

1. Remise en service de ces métiers dans l'entreprise de soierie TSD, implantée sur le territoire du Carré de soie, qui les intégrerait dans ses visites pédagogiques
2. Relocalisation comme objets mémoriels dans un lieu à vocation publique qui reste à identifier avec la commune concernée

L'éventualité d'un positionnement dans le hall de l'usine TASE réhabilitée doit être posée

Cette expertise devrait d'une part définir les conditions économiques du projet et d'autre part permettre de soumettre un projet aux élus pour prise de décision horizon premier semestre 2010.

Comment le Grand Lyon entend-il s'impliquer dans un réel projet patrimonial sur l'ensemble de la TASE ?

#### **Le contexte**

- Un patrimoine industriel repéré dès 2004 comme l'un des principes fondateurs du projet urbain.
- Multiplication des initiatives associatives depuis 2007 pour la promotion de l'histoire du secteur et de son patrimoine.
- Un travail commandé à la mission carré de soie du Grand Lyon par les élus en 2007 sur le patrimoine bâti et immatériel du secteur et qui a abouti :

→ À un diagnostic patrimonial de l'ensemble du secteur et des petites cités publié au début 2009 par l'Agence d'urbanisme

→ à la mise en place d'une démarche autour de l'histoire et des mémoires sociales, urbaines et économiques du territoire lancée début 2008 avec la DPSA qui a permis de mettre en œuvre une première mise en récit du territoire (diffusion de travail dans le cadre de l'exposition de la Maison du projet et sur le site internet premier trimestre 2010)

- Lors de la commission régionale du patrimoine et des sites d'avril 2009 la DRAC se positionne en faveur de la conservation du mur de façade de l'usine et de son volume + préconise la mise en place d'une ZPPAUP sur l'ensemble du complexe TASE.

#### **Les objectifs d'action**

- Accompagnement de l'opérateur Bouwfonds Marignan pour le projet de réhabilitation de l'usine TASE
- Mise en place courant 2010 d'une étude sociale, thermique et patrimoniale de la Petite Cité TASE pour déterminer les mesures de protection les plus adaptées

### **Cil Beauregard-Champ Blanc**

Grand Stade : Regrette que la concertation n'ait pas redémarré à la rentrée.

**Réponse :** La concertation sur les opérations d'accessibilité aura lieu en janvier/février 2010. Rappeler qu'il y a l'enquête publique en cours jusqu'à la mi-décembre et qu'on ne peut pas faire de réunions publiques pendant cette période-là

En ce qui concerne la desserte du stade :

Quelle voie d'accès au parking de 7.000 pl. de Montout ?

**Réponse :** Les 7000 places du Grand stade seront desservies à 80% depuis la rocade est, à partir de l'échangeur n°7 qui sera aménagé par l'État en conséquence. Les 20% restants par une nouvelle entrée sur la rue Marceau accessible depuis une nouvelle voirie prolongeant la rue Élysée Reclus.

Ces flux, compte tenu, des heures d'accès au stade, interviendront après les heures de pointe de la rocade donc pas de pénalisation.

Comment sera réalisé le transfert depuis les parkings d'Eurexpo ?

**Réponse :** *Le transfert sera réalisé par des navettes bus empruntant un nouveau site propre à réaliser en bordure nord de Chassieu.*

Quelles mesures de police seront prises pour endiguer le stationnement sauvage aux environs du stade ?

**Réponse :** *Un plan local de circulation est en cours d'étude par le Grand Lyon et la commune pour déterminer et mettre en œuvre les mesures d'aménagement sur les voiries existantes permettant d'empêcher le stationnement au tour du Grand Stade.*

*Par ailleurs, des mesures de lutte contre le stationnement abusif seront prises dans le cadre du pouvoir de police du maire de Décines.*

Le projet de grande surface est-il toujours d'actualité ?

**Réponse :** *Non, il n'y a pas de projet de grande surface lié au projet de l'OL.*

## **Thématique : Sécurité, tranquillité publique, réglementation**

### **Cil du Bachut (question récurrente de la plupart des Cil)**

La réalisation des pistes ou bandes cyclables et le non-respect par les cyclistes des règles du code de la Route qui roulent sur les trottoirs : Quelles mesures ?

**Réponse :**

*- Les aménagements cyclables sur trottoirs sont désormais proscrits (seules des pistes cyclables avec séparation physique ou différence de niveau avec les circulations piétonnes sont désormais admises)*

*- Le développement des aménagements cyclables prévu par le nouveau Plan Modes Doux (+30km/an) va favoriser la circulation des cyclistes sur les aménagements dédiés sur chaussée. (niveau Plan modes doux voté en septembre dernier)*

*- Les double sens cyclables simplifient les itinéraires cyclables et évitent les raccourcis par les trottoirs.*

*- Par ailleurs, les campagnes de communication et de sensibilisation en faveur du respect entre usagers de la voirie et des règles de circulation, vont être poursuivies.*

*Police Municipale :*

*- Répression des infractions dans le cadre du pouvoir de police du maire (création de la brigade d'intervention cycliste et opérations ponctuelles menées par la PM),*

### **Cil Université-Jean-Macé-Berthelot**

Le passage souterrain reliant la gare à la station de métro sera-t-il réalisé ?

La mise en service de la gare va engendrer une augmentation du flux journalier de plus de 3.800 piétons. Des mesures d'accompagnement ont-elles été étudiées (personnel de surveillance SNCF, Kéolis, police, vidéosurveillance...) ?

Où en sont les perspectives de desserte de TC entre La Guillotière et Gerland, quartiers séparés par les voûtes ?

**Réponse : *Éléments de réponse SYTRAL***

*Les flux journaliers se répartiront principalement entre les heures de pointe du matin et du soir dans les différents modes à disposition sur le pôle de Jean Macé. Une grande partie des flux représente un report de voyageurs déjà présents aujourd'hui en correspondance TER / TCL, sur d'autres pôles du réseau.*

*A l'occasion des nombreuses réunions publiques qui se sont tenues dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement à propos de l'ouverture de la gare Jean Macé, le SYTRAL avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable d'étendre les lignes desservant actuellement la place Jean Macé au sud des voies SNCF. Les raisons principales sont l'allongement de temps de parcours pour ces lignes (nécessité de franchir l'avenue Berthelot à deux reprises, à l'aller et au retour), et le coût d'électrification de l'itinéraire pour les lignes 4, 11 et 18.*

*La réalisation du passage souterrain n'est pas prévue dans ce plan de mandat, mais il est nous resterons, avec le Grand Lyon très attentif au fonctionnement de ce carrefour complexe après mise en service.*

***Éléments de réponse SNCF :*** La gare est vidéo-surveillée et c'est un agent de sécurité qui assure tous les jours son ouverture et sa fermeture. Les horaires d'ouverture correspondent aux horaires des trains.

Du lundi au samedi de 5h15 à 21h30.

Le dimanche et fêtes de 8h à 23 h (le dernier train arrivant à 22h47)

Il y a du personnel SNCF présent (un agent de gare) pour les escales sur le quai aux heures de pointe puis après ce personnel assure (pendant les heures creuses- 8h45-13h/14h-16h30) la vente au guichet des billets SNCF mais aussi TCL. (Possibilité aussi de prise en charge des groupes, des PMR...)

Il y a une possibilité en cas de besoin de présence côté TCL et SNCF d'agents de médiation.

**Éléments de réponse VDL** : Pas de vidéosurveillance programmée sur l'espace public

### **Cil Villette-Paul Bert et Mutualité-Préfecture-Moncey**

Dans plusieurs quartiers de Lyon et en particulier dans les 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, on constate des installations « sauvages » d'immigrants originaires des pays de l'Est ? Quelles dispositions sont envisagées ? Quelles mesures sont prévues pour prévenir le développement des squats ?

**Réponse** : *Force est de constater que la présence massive et inorganisée des roms induit une double problématique : la première porte sur la visibilité des roms dans l'espace public, la seconde est liée à l'occupation sans droit ni titre de propriétés de type terrain ou construction généralement en mauvais état.*

#### **I – TROUBLES INDUITS PAR L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC :**

*C'est au début des années 1990 que les premiers ressortissants roms se sont installés en Région Rhône-Alpes. En 2007, la Roumanie et la Bulgarie intègrent l'Union Européenne, les ressortissants de ces pays bénéficient alors du droit de libre circulation et peuvent séjourner légalement sur le territoire pendant 3 mois.*

*Toutefois, il n'existe pas de données statistiques fiables du nombre de roms. A Lyon, leur recensement bien qu'approximatif est établi à partir des opérations des services de police et lors de visites de squats. On constate que la part des occupations de squats par des roms a doublé passant de 40% en 2006 à 80% en 2009.*

*Ces populations ne prétendent que très ponctuellement au dispositif de prise en charge sociale mis en place par la Ville de Lyon. Les Antennes de Solidarité du 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> proposent des tickets alimentaires pour accéder au restaurant municipal et des bons pour les Bains Douches mais peu de roms en font la demande. Le CCAS peut également délivrer une domiciliation aux personnes qui en font la demande ce qui est rarement le cas.*

*Cette population ne s'adresse pas aux MDR du Conseil Général. L'association Médecins du Monde assure un suivi médical de ces familles à travers ses visites à domicile ainsi que l'ALPIL pour un accompagnement à l'hébergement.*

*En outre, le territoire lyonnais enregistre une augmentation sensible des lieux de squats, avec une recrudescence des occupations illicites par des populations originaires des pays de l'Est. Mais ce phénomène n'est pas spécifique à Lyon, d'autres villes de l'agglomération sont également confrontées à cette réalité (Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin).*

*Il est difficile d'obtenir une photographie précise du nombre de roms, de leur typologie (adultes, enfants), de leur statut économique et social (bénéficiaires des minimas sociaux, activité salariée, ...)*

#### **➤ Un sentiment d'insécurité exacerbé :**

*- Place **Gabriel Péri** (7<sup>ème</sup>) la concentration de roms sur cet espace et les nuisances qu'ils génèrent font l'objet de plaintes des habitants qui déplorent un manque de propreté du secteur, de la mendicité agressive, des vols commis notamment par des enfants et des ventes sans autorisation (ventes à la sauvette).*

*Cette concentration massive dans un espace confiné de plus d'une cinquantaine de roms participe au **sentiment d'insécurité** des riverains dû principalement à la **dégradation du cadre de vie** et autres **troubles à l'ordre public (mendicité, vols à la tire, alcoolisation sur la voie publique)**.*

*- La présence massive et visible des roms dans l'espace public, leurs comportements (mendicité agressive, lavage des pare-brise, ...) ont pour conséquence d'exaspérer les citoyens : place **Raspail** (7<sup>ème</sup>), place **Jutard** (3<sup>ème</sup>), à l'entrée des stations de métro **Guillotière** (3<sup>ème</sup>/7<sup>ème</sup>) **Saxe-Gambetta** (3<sup>ème</sup>/7<sup>ème</sup>).*

#### **II – TROUBLES INDUITS PAR L'OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE (SQUATS) :**

*A ce jour, nous avons recensés **5 squats** (7<sup>ème</sup>) **occupés par des roms** et **1 squat** (3<sup>ème</sup>) sur un total de 21 squats en activité.*

*Occupation par des populations originaires des pays de l'Est :*

**Campement Surville (7<sup>ème</sup>)** : *il s'agit du squat le plus important de Lyon. Expulsion en cours de réalisation.*

Propriété privée d'EDF accueille plus de 150 roms de nationalité roumaine, répartis sur 2 parcelles. Ils vivent dans des maisonnettes en bois (colibas) et des tentes. Ils ne disposent pas d'électricité et chaque cabane est équipée d'un chauffage de fabrication artisanale avec cheminée, l'approvisionnement en eau potable se fait depuis les bornes à incendies du secteur. Ils occupent un terrain soupçonné d'être contaminé. Leurs conditions de vie sont très précaires mais beaucoup plus convenable que dans leur pays d'origine (témoignages de roms). Médecins du Monde assure un suivi médico-social aux familles et l'association CLASSE propose un accompagnement à la scolarité. Certains enfants sont également inscrits dans des écoles du secteur 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> voir Vénissieux mais peu assidu. Un accès systématique à la scolarité serait un gage d'intégration à long terme.

KEOLIS signale une augmentation de la fraude liée aux roms du campement SURVILLE et au sentiment d'insécurité des autres usagers.

**7 rue d'Aguesseau (7<sup>ème</sup>):** propriété privée, ancien local commercial accueille une famille de 12 roms d'origine roumaine. Procédure d'expulsion en cours.

**40 rue André Bollier (7<sup>ème</sup>):** propriété privée accueille une famille de 15 roms. Il s'agit d'une ancienne usine désaffectée vouée à la démolition. La procédure d'expulsion n'est toujours pas enclenchée.

**58 rue André Bollier (7<sup>ème</sup>):** propriété privée accueille une famille roms et 1 SDF, soit 5 personnes. Le représentant du propriétaire n'envisage pas d'enclencher une procédure d'expulsion mais de vendre son bien en l'état.

**10 rue Massimy (7<sup>ème</sup>):** propriété du Grand Lyon accueille une famille de 4 roms d'origine roumaine. Le GL a obtenu une ordonnance d'expulsion.

**Campement Flandin / Paul Bert (3<sup>ème</sup>):** il s'agit du second squat le plus important de Lyon. Le propriétaire a été débouté de sa demande d'expulsion.

Propriété privée du Conseil Général accueille plus de 80 roms. Ils vivent dans des maisonnettes en bois (colibas) et des tentes, sans électricité mais les maisonnettes sont équipées de chauffage. L'approvisionnement en eau se fait dans les bornes à incendies.

Les riverains se plaignent de nuisances liées aux décharges et mictions. KEOLIS déplorent l'augmentation d'incidents sur le réseau TCL liés à la mendicité et à la présence de pickpockets.

**Estimation de plus de 265 roms recensés à partir de ces 6 squats.**

**L'on dénombre plus de 500 roms dans la commune de Lyon bien que cette statistique soit sous-estimée.**

**CONCLUSION :** La Ville de Lyon dispose de peu d'outils pour lutter contre le sentiment d'insécurité lié à la présence de roms dans l'espace public :

☞ **Arrêté de Police du Maire :**

- Prise d'un arrêté temporaire du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2009, d'interdiction de consommation d'alcool en réunion sur la voie publique.

- La Ville de Lyon n'a pas d'arrêté anti-mendicité, mais des études sont en cours.

Cet outil est à utiliser avec prudence, de nombreuses villes ont fait l'objet de recours pour excès de pouvoir.

☞ **Prévenir l'installation dans des squats :**

- La Ville de Lyon renseigne les propriétaires sur leur droit à récupérer leur bien (démarches, huissier, avocat,).

- La Police Municipale veille à la Tranquillité Publique et l'ensemble des services municipaux (IMR, MiCASEP, CCAS, ...) assurent un suivi des lieux de squats en termes de péril et de nuisances (salubrité, sonores, dégradations, ...)

### **La Renaissance du Vieux-Lyon (préoccupation commune à plusieurs Cil)**

Comment concilier l'espace public et son occupation par les terrasses des débits de boissons et restaurants ?  
Quelle coordination des autorisations municipales ?

Les chauffages mobiles de terrasses d'hiver sont-ils soumis à réglementation ?

**Réponse :** La Ville de Lyon a su insuffler, depuis plusieurs années, une nouvelle culture de la vie nocturne : nouveaux aménagements urbains, soutien au développement des animations festives et culturelles, accompagnement touristique, et développement des terrasses.

Pour les terrasses, une sensibilisation permanente est assurée par les instructeurs sur le terrain. Les débordements de terrasses sont surveillés par des tournées nocturnes et diurnes des équipes de la DECA et de la police municipale du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, 3 fois par semaine.

L'arrêté d'autorisation d'installation de terrasse rappelle :

- le respect des horaires de 7 h à une heure,
- que la sonorisation des terrasses est interdite,
- la responsabilité du commerçant en matière de bruit sur la terrasse,

Chaque autorisation délivrée a préalablement fait l'objet d'une instruction technique, suivie d'un avis consultatif de la mairie d'arrondissement et d'un avis définitif de l'adjointe déléguée au commerce et à l'artisanat.

A partir de janvier 2010, la réglementation reprendra des points d'évolutions significatifs dont un pouvant répondre à la nécessité de gérer et cadrer l'occupation du domaine public.

(Exemple : Il sera possible de suspendre l'autorisation d'un établissement pour un mois avant une sanction plus importante (non renouvellement).

Pour l'image et la vitalité économique de notre Ville, il est nécessaire de favoriser l'activité commerciale qui contribue à l'animation et à l'attractivité de notre ville.

Les installations de chauffages mobiles installés sur les terrasses ne sont pas soumises à une réglementation particulière ; il y a très peu d'installations sur le domaine public de ce type ; si tel est le cas ces installations doivent être dans l'emprise de la superficie autorisée.

**Pour info :**

2200 terrasses installées sur le domaine public du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

66 réclamations enregistrées par la DECA en 2009 contre 100 en 2008

**Typologie des réclamations :**

38 % pour nuisances sonores

43 % Débordement d'emprise

19 % autres (propreté, hygiène...)

**5<sup>ème</sup> arrondissement :**

190 établissements possèdent une terrasse tous confondus (sur voie piétonne – trottoir – stationnement)

95 % d'établissements respectent l'arrêté municipal délivré.